

Séance de l'assemblée Délibérante du 25 septembre 2019

Délibération n°32/2019

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le jeudi dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à 18 heures, le mercredi vingt-cinq septembre deux mille dix-neuf, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

Jean-Pierre BUCHE
Gilles PETEL
Bénédicte HEALY

Jean-François DEMERE
Françoise BERNARD

Titulaires excusés :

Gérard BRANLARD (départ de la réunion)
Pascal BRUHAT
Danien SALLES

Claude DELETANG
Roland BLANCHET

Suppléants présents :

Pierre DUPECHER, représente Pascal BRUHAT

Suppléants excusés :

Hélène FEDERSPIEL
Sylvie ARDOUREL
René GUÉLON
Claude AUBIER
Fabienne LANGUILLE

Gérard BLANCHAMP
Olivier DUMAS
Colette HENRION
Gérard GUILLAUME

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	6	1	0	4	7	5	0	1

Objet : Investissements espace maraichage

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Président explique que plusieurs dysfonctionnements ont été identifiés dans le système d'irrigation mis en place sur la zone Champmot pour les espaces test et la ferme agroécologique.

En effet, la pompe charrie trop de sable et la pompe risque d'être endommagée rapidement. Il serait ainsi intéressant de pouvoir acquérir un séparateur et variateur de fréquences pour assurer le bon fonctionnement du système. Il est proposé de finir une enveloppe de 3 500€ HT pour cet achat.

Par ailleurs, il est important de mieux anticiper les périodes de sécheresse, la pompe s'est en effet mise en défaut plusieurs fois cet été à cause de l'abaissement du niveau de la nappe phréatique. Le Président propose ainsi de définir une enveloppe de 5 150€ HT pour du terrassement afin de récupérer naturellement l'eau de pluie sur les parcelles et de positionner la citerne à côté du bâtiment afin de récupérer les eaux pluviales.

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à la majorité (5 pour et 1 abstention) :

- **De valider** une enveloppe de 3 500€ HT afin d'améliorer le système de pompage et d'irrigation de la zone maraichère
- De valiser une enveloppe de 5 150€ HT pour du terrassement afin d'améliorer le stockage et la récupération de l'eau de pluie,
- **D'autoriser** le Président à consulter des entreprises et à réaliser ces dépenses,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

